

ON S'ABONNE
A Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 ou en lui adressant *franco* un mandat
 sur a poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE,
 TARN-ET-GARONNE :
 Un an 16 fr.
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16
et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS :

ANNONCES,
 25 centimes la ligne

RÉCLAMES,
 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors, au bureau du Journal
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.

Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement re-
 fusés.

L'ABONNEMENT
se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
 la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

DATE	JOURS	FÊTE	FOIRES	LUNAISONS
9	Dim.	St Denis.		P. Q. le 8 à 3 h. 46' du soir.
10	Lundi	St François.	Albas, Marcihac, Mauroux, Cajarc, Lab.-du-H.-Mt. Gourdon, Lab.-Murat	P. L. le 15, à 6 h. 28' du mat.
11	Mardi	St Zénaïs.	L'Hôpital-St-Jean.	D. Q. le 22, à 11 h. 37' du mat.
12	Mercredi	St Spérie.	Castelnau.	N. L. le 30, à 6 h. 37' du soir.

Départ des Correspondances

DÉSIGNATION DES ROUTES.	Closure des chargements.	Dernière levée (boîte).
Gramat Rodez, Brives, Tulle, Aurillac.	7 h. s.	4 h 30 m.
Valence-d'Agen, le Midi, Bordeaux, Agen, Charente, Vendée, Lyon, Marseille.	7 h. s.	6 h 45 m.
Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, dé- partements du centre.	9 h. m.	9 h 15 m.
Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. s.	10 h soir.
Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Catus, St.-Céré, Cazals.	7 h. s.	9 h 30 s.
St.-Géry, Cabrerets, Lauzès-du-Lot.	7 h. s.	10 h s.
Castelnau-de-Montréal.	7 h. s.	10 h s.
Limoges, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue, Figeac.	7 h. s.	10 h s.
Libos n° 2(*), Agen, Luzech, Castelfranc, Duravel, Fumel, Puy-l'Év.	7 h. s.	11 h s.

(* Tous ces bureaux partent également par Libos n° 1.

SERVICE DES POSTES.

DÉSIGNATION DES ROUTES.	Arrivée des Courriers	Distribution en ville.
Cabrerets, Lauzès, St.-Géry.	5 h 30 s.	6 h. soir.
Castelnau.	5 h 30 s.	6 h. s.
Gourdon, Catus, Cazals.	5 h 30 s.	6 h. s.
Gramat, St.-Céré, Souillac, Martel, Rodez, Aurillac.	5 h 30 s.	7 h. matin.
Libos n° 2, Paris, le Nord, Agen, Puy-l'Évêque, Castelfranc.	8 h 30 s.	3 h 30 soir.
Libos n° 1, Castelfranc, Duravel, Agen, Luzech, Puy-l'Évêque.	8 h 45 s.	
Villeneuve-sur-Lot.	2 h 30 m.	7 h. matin.
Limoges, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue.	5 h 30 s.	6 h. s.
Montauban, Caussade, Toulouse.	9 h 30 s.	7 h. matin.
Valence d'Agen, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agen.	5 h 15 s.	6 h. soir.

Distribution rurale, 6 heures du matin.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 5 Octobre 1864.

BULLETIN

Le nouveau ministère italien est constitué. Le général de La Marmora, appuyé par M. Ricasoli et par tous les hommes d'Etat de son pays, a formé, sous sa présidence, un cabinet homogène qui suffira pleinement à faire face à la situation. Les dépêches de Turin nous apprennent que le premier acte de M. de La Marmora et de ses collègues, a été de déclarer hautement que le ministère acceptait la convention du 15 septembre y compris le transport de la capitale de l'Italie à Florence. Un projet de loi, en ce sens, sera soumis aux Chambres italiennes qui seront mises en demeure de statuer, à leur tour, sur la politique adoptée par les ministres de la couronne. M. de La Marmora et ses collègues posent nettement leur programme dès leur entrée au pouvoir, ils en affrontent la responsabilité avec décision et leur attitude démontre qu'ils sont résolus à poursuivre la prompte réalisation de toutes les conditions stipulées dans l'arrangement conclu entre le gouvernement de Paris et le cabinet Minghetti.

A Milan comme à Naples, dans les provinces centrales, aussi bien qu'en Sicile, on adhère avec empressement au nouvel état de choses que va réaliser la convention. La politique préservatrice de l'empereur Napoléon III, en ce qui concerne le maintien de l'indépendance de la papauté, est acceptée avec empressement, ce qui démontre le complet retour des populations italiennes aux sentiments raisonnables et aux idées pratiques, double garantie donnée aux conservateurs de l'Europe, encore inquiets des projets du parti de l'action. Dans de telles conditions, on doit avoir la ferme confiance que le gouvernement de Victor-Emmanuel, désormais au-dessus des influen-

ces passionnées, maîtrisera, à l'intérieur, tout mouvement désordonné, consolidera son prestige au dehors, et préparera, enfin, son rapprochement tant souhaité par nous, avec le vénérable chef de l'Eglise.

D'après une dépêche de Vienne, les travaux de la conférence ont été repris le 1^{er} octobre.

La reine Christine est arrivée à Madrid, le 30 septembre, à 5 heures du soir. Une foule curieuse et bienveillante stationnait sur son passage. Les journaux lui ont fait également un bon accueil.

On a appris à Madrid que les insurgés de San-Domingo avaient été complètement battus le 31 août, par les troupes espagnoles, et que leur chef, le général Martinez, avait été tué.

Le général Sheridan mande de Winchester, le 19, qu'il a attaqué Early à Berysville-Pike, et qu'après un combat acharné qui a duré depuis le lever du soleil jusqu'à cinq heures du soir, Early a été complètement battu et chassé de Winchester. La perte des fédéraux est évaluée à 3,000 hommes. Sheridan a fait 2,500 prisonniers et pris cinq canons. Les confédérés auraient eu 3,000 tués ou blessés. Les confédérés battirent en retraite pendant la nuit. Les fédéraux sont à leur poursuite.

Les confédérés continuent leurs opérations contre la gauche de Grant. On suppose qu'ils veulent la tourner. Un régiment de cavalerie fédérale est tombé entre les mains des confédérés.

Pour le bulletin politique : A LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Frankfort, le 3 octobre.

Le Journal *Les Deux Mondes*, annonce que l'Impératrice Eugénie quitte demain Schwalbach et qu'elle se rend à Bade par Wiesbaden et Francfort.

reux éloge, que les deux sœurs écoutèrent sans mot dire, mais non sans un vif intérêt.

Il a fait son chemin bien vite, ajouta leur père après avoir vanté le cœur et l'intelligence de Raoul. Qui aurait cru, quand il partait lieutenant, que, sept ans après, nous le reverrions colonel ?... Ce n'était certes pas moi.

— Ni moi non plus — répondit machinalement Valérie. — Là-dessus, on établit des comparaisons entre Balmore et le capitaine Darvel. Puis on discute sur la carrière militaire en général. Céline n'en voyait que les côtés brillants, elle était tout feu, tout enthousiasme. Son père lui montrait en souriant le revers de la médaille. Valérie se taisait et regardait sa sœur avec une surprise mêlée d'une sorte d'effroi. Jamais elle ne l'avait entendue soutenir une discussion ni exprimer, en présence de personnes plus âgées, son opinion personnelle sur quoi que ce fût. C'était la première fois que Céline sortait du rôle d'enfant. Si elle allait n'y plus rentrer !

Comme M. Hénol semblait dire que le mariage ne convenait pas aux militaires, Valérie objecta timidement :

M. Darvel et Claire font pourtant un couple très-heureux.

— D'accord. Mais il n'en faut pas moins du courage et de l'abnégation pour accepter des officiers pour gendres. En temps de guerre, on tremble pour leur vie, et l'on ne sait comment rassurer et consoler leurs femmes, livrées à des alarmes continuelles. Il y en a même qui suivent leurs maris quand c'est

Vienne, 3 octobre.

Le gouvernement danois, refusant d'admettre les Duchés au partage de l'actif de la monarchie, la conférence a commencé ses délibérations sur la fixation d'une somme à payer par le Danemark pour liquider les demandes des duchés.

Revue des Journaux

Moniteur. — On lit dans le *Moniteur* : Le ministre de la marine et des colonies a reçu du commandant en chef des forces navales françaises, dans le golfe du Mexique, un rapport en date du 24 août dernier, sur des opérations de la marine à l'embouchure du Rio Bravo.

Par suite des dispositions arrêtées avec le maréchal Bazaine, le contre-amiral Bosse expédia sur ce point le *Darien*, le *Colbert*, et la *Drôme*, et s'y rendit lui-même avec la frégate la *Bellone*.

Arrivé le 21 devant l'embouchure du fleuve, l'amiral, trouvant les circonstances favorables pour un débarquement, fit mettre à terre, dès le 22 de grand matin, 400 hommes des équipages, avec deux pièces d'artillerie, sous le commandement supérieur du capitaine de vaisseau Véron. Cet officier s'empara aussitôt de Bagdad, qui commande l'entrée du Rio Bravo.

Surprises par la rapidité du mouvement, toutes les autorités juaristes s'enfuirent à notre approche, et à six heures le pavillon français était hissé à côté du pavillon mexicain.

Ce débarquement en pleine côte, devant les difficultés que présente la barre, peut être considéré comme un coup de main des plus heureux. Il fait grand honneur au commandant Véron, qui, d'ailleurs, a été parfaitement secondé par les commandants du *Colbert* et de la *Drôme*.

La population de Bagdad, composée en grande partie d'étrangers, au nombre de 3 à 4,000 âmes, a fait le meilleur accueil à nos marins, qui doivent occuper cette position jusqu'à l'arrivée, à Matamoros, de nos colonnes expéditionnaires.

— La fête du 15 Août a été solennellement célébrée à Mexico, au milieu de l'enthousiasme des Français et des Mexicains.

possible.

— Elles ont raison ; à leur place j'en ferais autant ! s'écria vivement Céline.

— La jeunesse ne comprend point que ces mariages-là sont fort tristes pour les parents. Demanda à M^{me} Vailly ce qu'elle a éprouvé en donnant sa fille à M. Darvel.

La demi-obscurité qui régnait au salon cacha à M. Hénol le trouble de Céline. Un instant après elle sortit et ne reparut plus de la soirée. Valérie, en allant se coucher, entra dans la chambre de sa sœur. Elle trouva Céline assise près d'une fenêtre, sans lumière, mais inondée d'un rayon de lune.

« Toujours pensive ! dit M^{me} Maujardin. Qu'as-tu donc ? Pourquoi cette tristesse ? Tu m'as promis une confidence ; je l'attends. »

Puis, comme Céline gardait le silence :

« Eh bien ? As-tu changé d'avis ? Ne veux-tu rien me dire ? »

— Je n'ose plus.

— Pourquoi ?

— Parce que notre père m'a découragée tout à l'heure. J'ai si grand peur, Valérie, que tu ne me tiennes le même langage que lui !

— Il s'agit donc de mariage ?

— Oui, murmura Céline.

— Et... avec qui ? Quel est l'heureux mortel qui te fait penser, si jeune, à un acte si sérieux ?

— Tu ne devines pas ?

— Voyons, dit Valérie, s'efforçant de conserver un air babin, et dépit d'un douloureux présentiment, c'est un des hôtes de Garves sans doute ? »

Mgr l'archevêque de Mexico avait chanté lui-même le *Te Deum*, et à huit heures du matin le corps diplomatique et consulaire, ainsi que les principales autorités civiles et militaires des deux nations, se rendaient dans la cathédrale, où des sièges leur avaient été préparés. Une foule énorme encombrait déjà l'Eglise, et parmi elle se remarquait tout d'abord la population française au grand complet.

Au lever du soleil, les drapeaux des différentes nations avaient été arborés sur la demeure des consuls ; les couleurs françaises et mexicaines se montraient à chaque pas, et, durant toute la journée, la ville n'a pas cessé d'être pavée et sillonnée de promeneurs qui contribuaient à lui donner un air de fête patriotique et nationale.

Dans la soirée, le ministre de France a reçu à sa table le général commandant en chef l'armée française, avec ses principaux officiers et chefs de corps, le grand maréchal de la cour, les ministres et enfin quelques français de distinction. M. de Montholon, à la fin du repas, a porté un toast à la santé de Napoléon III, toast qui a été suivi à trois reprises du cri de *Vive l'Empereur !* poussé par tous les convives. Le général Bazaine s'est levé ensuite, et après avoir bu à la santé de S. M. l'empereur Maximilien, il a donné lecture d'un télégramme qu'il venait de recevoir. Datée de San Juan del Rio, cette dépêche contenait les vœux de S. M. mexicaine pour l'Empereur et la France. Au milieu des troupes franco-mexicaines à côté des officiers français qui m'accompagnaient, je bois en ce moment à la santé de Napoléon III et à la prospérité de sa dynastie.

De vives acclamations, en l'honneur des deux souverains, ont bientôt témoigné de l'impression causée chez les convives du ministre de France, par la lecture de cette dépêche arrivée si à propos.

Un bal donné par le général en chef et un brillant feu d'artifice tiré dans les jardins de son hôtel, ont terminé cette journée dont le souvenir ne s'effacera pas de sitôt.

Comme la capitale, les principales villes de l'empire ont fêté le 15 Août, et leurs habitants ont dignement manifesté leur reconnaissance envers le souverain de la France.

Et sur un signe de tête affirmatif de Céline, elle nomma tour à tour les quelques jeunes gens qu'elle avait vus s'empressez autour de sa sœur. La réponse invariable fut un « non » plein de vivacité et d'étonnement. Enfin Valérie, dont le cœur battait à lui rompre la poitrine, reprit avec hésitation :

« Mais alors, c'est donc... M. Balmore ? »

— Oui.

Valérie devait s'attendre à cette réponse, elle s'y attendait, et pourtant elle en fut atterrée, comme s'il lui était resté jusqu'à la fin une lueur d'espoir d'en entendre un autre. Elle eut beau faire, impossible de trouver un mot à dire, ni de se composer le visage pour dissimuler quel coup la frappait.

« O Valérie, es-tu fâchée ? Me blâmes-tu ? s'écria Céline, effrayée de l'altération de sa physionomie.

— Il t'aime ? demanda M^{me} Maujardin d'un ton presque farouche, en se renversant toute pâle sur le dossier de son siège.

— Oui, il me l'a déclaré hier soir, pendant notre promenade dans le parc.

— Et toi ? Tu lui as promis d'être sa femme ? reprit Valérie, se levant avec agitation. Mais ne te flatte pas d'obtenir le consentement de notre père : tu l'as bien entendu tout à l'heure.

— C'est ainsi que tu m'encourages ! dit Céline avec abattement.

— T'encourager, quand tes confidences me désolent !

— Valérie, s'écria sa sœur en joignant les mains, ne mets pas le comble à ma tristesse.

— Ma pauvre Céline ! — et des larmes abondantes

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 5 octobre 1864.

UN MARIAGE DE RAISON

PAR

LA VICOMTESSE DE LERCHY

13

CHAPITRE I.

(Suite).

— Pourquoi ? répéta M. Hénol avec une douce sévérité. Parce qu'il est déraisonnable de se confiner dans la solitude pour nourrir une douleur stérile ; parce qu'il ne faut pas que le chagrin rende égoïste et indifférent ; parce que tu as un enfant qu'il ne t'est pas permis d'élever en sauvage, et parce que Dieu défend que nous oublions les vivants pour les morts.

Elle rougit et garda le silence. Comme son père se méprenait sur la cause de sa mélancolie ! Le laisser dans son erreur, c'était mentir tacitement ; et pourtant, elle ne pouvait le déromper.

Céline reparut ; on se mit à causer de M. Garves, de M^{me} Vailly, de sa nièce et de ses hôtes. Le colonel Balmore eut son tour ; M. Hénol en fit un chateau

La reproduction est interdite.

Mémorial diplomatique. — Nous empruntons les lignes suivantes à un article que publie, dans le *Mémorial diplomatique*, M. le chevalier Debrauz de Saldapenna sur la convention du 15 septembre.

Sans vouloir pénétrer les augustes intentions du Souverain Pontife, nous croyons que, à l'exemple de son saint prédécesseur, Pie VII, qui, pour sauver les églises de France, relever les autels par le concordat, subordonna les intérêts politiques à ceux de la religion, le Pape actuel, confiant dans la promesse impériale de Napoléon III, attendra avec calme et sérénité le développement des événements qui doivent s'accomplir d'ici à deux ans. C'est donc un devoir pour tous les catholiques de ne pas chercher à devancer aujourd'hui la pensée du Saint-Père et de ne pas prétendre, par d'inopportunes polémiques, entrer dans le secret des déterminations qui dirigent la conduite du vicaire de Dieu sur la terre.

La véritable attitude des catholiques leur est tracée par celle de leur saint et vénéré chef, qui, en face de la situation nouvelle faite au Saint-Siège par la convention du 15 septembre, vient de recommander à l'épiscopat français, avec la prudence et la réserve, la confiance dans les protestations bienveillantes du gouvernement de Napoléon III.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Par décret en date de 28 septembre, M. Adolphe Vuitry, vice-président honoraire du Conseil d'Etat, gouverneur de la Banque de France, est nommé ministre président le Conseil d'Etat, en remplacement de M. Rouland, dont la démission est acceptée.

En vertu d'un second décret, en date du même jour, M. Rouland, ancien ministre président le Conseil d'Etat, est élevé à la dignité de sénateur. Enfin, un troisième décret nomme M. Rouland, sénateur, ancien ministre, gouverneur de la Banque de France, en remplacement de M. Vuitry.

Ainsi se trouvent officiellement confirmés les changements annoncés depuis quelques jours, par différents organes de la presse, dans le personnel de la haute administration.

La situation de la Banque de France, publiée vendredi, présente des résultats satisfaisants.

L'encaisse s'est accrue de 3 millions et demi, il y a aussi augmentation de 25 millions sur le portefeuille et un million dans les avances sur lingots et monnaies.

La circulation des billets, augmentée de 7 millions, est de 739 millions, en présence d'une encaisse qui dépasse 276 millions.

Le compte courant du trésor s'est accru de 8 millions, les courants particuliers ont aussi éprouvé une augmentation de 21 millions.

On voit que tous les chapitres sont en progrès.

C'est à partir du 1^{er} octobre, que le traité de commerce entre la France et l'Angleterre a commencé à voir son entier effet. Il y a donc eu une réduction considérable des droits de douane sur divers articles.

Pour extrait : A. LAYTOU.

LA RÉVISION DU CADASTRE.

La révision du cadastre a encore été demandée cette année par un grand nombre de con-

seils généraux. Déjà l'année dernière vingt-sept de ces assemblées avaient exprimé le même vœu, et l'administration des finances aurait, si nous sommes bien informés, institué une commission chargée de recueillir tous les renseignements relatifs à ce grand travail et d'en proposer les bases.

La nécessité de cette révision n'a d'ailleurs pas besoin d'être démontrée. Il est incontestable que le cadastre actuel a cessé depuis longtemps de représenter exactement la valeur de la propriété foncière en France, et que la répartition de l'impôt territorial n'y trouve plus qu'une base très-souvent fautive, mal établie, également préjudiciable aux intérêts du trésor et à ceux des contribuables.

La création du cadastre remonte à une époque déjà bien éloignée. C'est en 1790 que fut rendue la loi qui le prescrivait en France pour remédier aux abus du régime arbitraire qui avait présidé jusqu'alors à la perception de l'impôt foncier.

Or, il est incontestable que pendant cette dernière période de trois quarts de siècle, la valeur et la situation des propriétés ont plus changé que pendant les trois cents années qui ont précédé. Les causes qui ont amené ces résultats sont connues de tout le monde. Il convient d'y faire entrer en première ligne le morcellement indéfini de la terre cultivable, dû à l'application du Code civil. La confection et surtout l'entretien du cadastre, sont, on le conçoit, beaucoup plus difficiles sur la petite propriété que sur la grande.

Le morcellement a d'ailleurs augmenté dans d'incalculables proportions, la valeur de la propriété foncière depuis 1790, puisque le revenu net imposable de cette propriété, évalué à 1,600 millions en 1821, s'élevait à 2 milliards 600 millions en 1851, et dépasse aujourd'hui, d'après les nouvelles évaluations officielles, 4 milliards 200 millions. Il est hors de doute que cette énorme plus-value se répartit d'une manière fort inégale sur la surface entière de notre territoire, et que le cadastre, dressé d'après des évaluations qui remontent au commencement du siècle, ne fournit plus aux agents, chargés de répartir l'impôt, qu'un instrument tout à fait défectueux.

L'enchevêtrement des parcelles, conséquence naturelle de l'égalité des partages dans les successions, et le vif et universel désir de participer à la propriété, qui règne en France, depuis longtemps, ont aussi beaucoup contribué à introduire dans les registres cadastraux cette confusion dont tout le monde se plaint aujourd'hui.

Enfin, l'établissement des chemins de fer a modifié profondément et la valeur du sol et celle de ses produits. L'application des grands procédés d'amélioration agricole, tels que le drainage, l'irrigation, le dessèchement, le chaulage et le marnage, a déjà transformé en France une partie de la propriété, et est appelée à produire, en se généralisant, des changements bien plus considérables encore. Comment estimer, à l'aide d'un classement des propriétés qui date déjà de soixante ans, la valeur actuelle d'un si grand nombre de parcelles enclavées les unes dans les autres, et la plupart du temps inégales en produit quoique voisines?

Ce n'est pas d'hier que ces graves inconvénients ont été appréciés. Déjà, une loi de finances du 7 août 1850, porte que dans toutes les communes cadastrées depuis trente ans au moins, il pourra être procédé à la révision et

au renouvellement du cadastre sur la demande de son conseil municipal et sur l'avis conforme du conseil général. Toutefois, la dépense de cette révision est laissée à la charge des communes.

Mais les conseils généraux réclament contre cette disposition de la loi, et demandent que l'Etat paie au moins en partie les frais du travail de révision. Cette réclamation est parfaitement fondée, puisque cette utile opération, en permettant de mieux constater l'énorme augmentation de valeur acquise par la propriété foncière, profitera surtout aux intérêts du Trésor.

Il convient d'ajouter que ce n'est point à l'initiative des communes qu'on peut demander cette importante amélioration. Beaucoup d'entre elles reculent devant la dépense que la loi de 1850 laisse à leur charge ; et d'ailleurs, l'opération, ainsi exécutée partiellement, risquerait fort de s'éterniser.

Ce qu'il faut, ce que les conseils généraux demandent cette année avec unanimité, c'est un travail d'ensemble ordonné par le gouvernement, exécuté à ses frais et embrassant la révision générale du cadastre. Un pareil travail seul capable d'effacer des registres cadastraux les irrégularités et les erreurs dont ils fourmillent, de mettre un terme aux réclamations incessantes des contribuables qui se disent lésés, de faire rentrer dans les caisses du Trésor, tout ce qui lui revient légitimement dans la plus-value de la propriété territoriale, de reconstituer enfin cette base solide que le législateur de 1790 a voulu donner à l'assiette et à la répartition de l'impôt foncier.

(HENRI VIENNE. — *Patrie*.)

Chronique locale.

Nous nous empressons de rectifier une erreur typographique qui s'est glissée dans le *Bulletin Commercial* du dernier numéro :

Au lieu de 50 k. lisez partout : 100 k.

Par arrêtés préfectoraux en date du 26 septembre 1864, ont été nommées institutrices communales,

Savoir :

M^{lles} Causse (Marie-Jeanne), à Anglars ;
Taurand (Perrette), à Frayssinhes ;
Cadiergues (Marie), à St-Eulalie ;
Puniet (Hortense), à Flaujac (Livernois) ;
Marrou (Antoinette), à Montamel ;
Fort (Marie-Adèle), à Larnagol ;
Clermont (Marie), à Marcilhac.

Adjudications du 4 oct. 1864 : Route Impériale, n° 122 : Achèvement des travaux de rechargement de la chaussée de cette route ; adjudicataire M. Théron (Baptiste), de Cahors. Rabais : 7 0/0

Route Impériale, n° 140 : Achèvement des travaux de rechargement de la chaussée de cette route. Adjudicataire, M. Delbos (Louis), de St-Céré. Rabais : 14 0/0.

Nous apprenons que dans la nuit de samedi dernier, un incendie a dévoré, à Haute-Serre, une grange, appartenant à M. Daynes.

Les denrées qu'elle contenait ont été aussi la proie des flammes. On évalue les pertes à

de Valérie lui brûlaient le front.

Rentrée dans sa chambre, M^{me} Maujardin se jeta à genoux sur son prie-Dieu, se cacha le visage dans les deux mains et éclata en sanglots. Tout à coup une voix plaintive lui fit dresser la tête :

« Maman ! où est maman ? » disait Albert, qui venait de s'éveiller.

Elle se releva d'un bond, s'élança vers le petit lit et se pencha vers son enfant, qui se mit à sourire et à lui tendre les bras.

« Mon Albert ! murmura-t-elle en l'inondant de baisers et de larmes, je t'oubliais, toi, mon seul trésor, mon unique bonheur. Oh ! sois béni, enfant ; je ne veux plus vivre que pour toi ! »

CHAPITRE XII.

Deux jours s'écoulèrent, durant lesquels Céline fut préoccupée, soucieuse, inquiète, en proie à cette fièvre de l'attente où le désir et la crainte se partagent le cœur. Quant à Valérie, elle s'occupait d'Albert du matin au soir et l'emmenait jouer ou dans sa chambre ou au fond du jardin, car elle ne se sentait pas assez maîtresse d'elle-même pour dissimuler constamment sa souffrance aux yeux de son père et de Céline. Du reste, plus un mot ne fut échangé entre les deux sœurs sur le sujet qui absorbait leurs pensées.

Le troisième jour, Raoul arriva de bonne heure ; on l'introduisit au salon, où Valérie était seule. Elle pâlit en le voyant, et il sentit trembler dans sa sienne la main qu'elle lui présentait. Lui aussi, il paraissait embarrassé. L'émotion de Valérie était-elle trop étonnante ? Devina-t-il ses sentiments ? L'instinct lui

dix mille francs. Cette propriété était assurée à la Nationale.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

La rentrée a lieu pour les internes, le vendredi 7 octobre, entre 7 et 8 heures du soir.

Le lendemain, samedi 8, la Messe du St-Esprit sera célébrée, à 8 heures précises du matin, dans la chapelle du Lycée.

Les classes, devant commencer immédiatement après, il est important, à tous égards, que les élèves soient exacts et ne manquent pas à l'appel.

A une époque où, plus que jamais, l'homme, pour mériter l'estime publique et être véritablement au niveau du progrès, a besoin du développement de l'esprit et du cœur, nous croyons devoir signaler aux familles le Lycée de notre ville comme remplissant au plus haut degré les conditions nécessaires pour atteindre le double but de l'instruction et de l'éducation.

Nous croyons inutile de rappeler les succès obtenus, cette année, par cet établissement ; ils ont été déjà mentionnés et portés à la connaissance des familles.

Nous nous bornerons, en conséquence, à dire un mot de l'éducation non moins importante que l'instruction.

Le choix des maîtres, fait avec la plus scrupuleuse attention, le dévouement de l'administration et des professeurs, sont, à cet égard, la plus sûre garantie que puissent désirer les parents.

L'instruction religieuse et les conseils donnés par un aumônier plein d'expérience et de talents, donne aux familles la certitude que leurs enfants seront élevés conformément à leurs vœux.

En un mot, le Lycée de Cahors tient à honneur de faire des élèves qui lui sont confiés, des hommes instruits et des hommes de bien.

Le Lycée joint à l'enseignement classique des cours d'enseignement primaire supérieur.

Le plan des études qui y sont faites est réglé de manière à préparer les jeunes gens à toutes les positions du commerce et de l'industrie, aux écoles normales primaires, vétérinaires, d'agriculture, d'arts et métiers et aux diverses administrations.

Toutes les connaissances exigées sont enseignées par des maîtres brevetés, ainsi que par des professeurs appartenant à l'instruction secondaire.

Cet enseignement embrasse, dans son ensemble, les mathématiques, la chimie, la physique, l'histoire naturelle, la géographie, l'histoire, la grammaire française, les éléments de littérature, le dessin graphique, la comptabilité commerciale et la tenue des livres. La langue anglaise est comprise aussi dans le cadre des études.

Au-dessous de ces cours supérieurs, il existe une école fréquentée par de tout jeunes enfants de 5 à 10 ans qui se préparent, soit aux études latines, soit aux cours d'instruction primaire supérieure.

Ces enfants sont l'objet d'un soin tout particulier et sont confiés à des maîtres pleins de savoir, d'expérience et de dévouement.

Le Lycée, comme on le voit, répond à tous les besoins et à toutes les exigences.

Les succès qu'il obtient chaque année, dans toutes les parties, prouvent mieux que nous ne pourrions le faire nous-mêmes l'excellence de l'enseignement qui s'y donne.

Le 29, sept. à 8 h. du soir un incendie a détruit, à Gagnac, canton de Bretenoux, une maison, appartenant au sieur Augustin Bessières. La jeune fille du propriétaire a été trouvée ensevelie sous les décombres.

On nous écrit de Vayrac :

Dans notre localité les vendanges ont été favorisées par un temps superbe. La récolte

disait-il que les confidences de la cadette avaient détruit peut-être certaines illusions de l'ainée ? Ou pensait-il tout simplement qu'il devait y avoir pour la jeune veuve quelque chose de pénible à voir sa sœur recherchée par son ancien prétendant ?

Mais Valérie s'arma de courage et de fierté. Elle n'affecta pas une gaîté dont elle était loin ; elle essaya seulement de donner le change à Raoul, et peut-être à elle-même, sur la cause de son émotion.

« Soyez le bienvenu, lui dit-elle. C'est la première fois que j'ai le plaisir de vous recevoir chez moi. L'année dernière, je n'aurais pas été seule à vous accueillir. »

Et elle tourna les yeux vers le fauteuil vide de son mari.

Le colonel comprit ce regard ; il prit place sans mot dire sur un siège qu'elle lui désignait du geste. Après un instant de silence, il demanda des nouvelles de M. Hénol et de Céline.

« Mon père fait sa promenade habituelle, répondit Valérie ; mais je vais chercher ma sœur ; vous devez être impatient de la revoir. »

« Pauvre femme ! pensa Raoul, en suivant des yeux M^{me} Maujardin, qui s'enfuyait précipitamment, pour échapper à la contrainte de ce tête-à-tête. Puis l'apparition de Céline lui fit oublier tout ; il courut au-devant d'elle, lui prit les deux mains, et plongea un regard ravi dans ses jolis yeux bleus. Valérie s'appuyait, tremblante, contre la cheminée et détournait la tête. Après quelques instants d'extase muette, Céline tréssa, comme frappée tout à coup d'un douloureux souvenir et dit tristement :

La suite au prochain numéro.

des raisins est celle d'une année ordinaire. La sécheresse et la maladie n'ont pas fait le tort qu'on supposait, et, cette année, comme les années précédentes, ce sont les vignobles des collines avoisinant les rives de la Dordogne, en amont des limites du Quercy qui ont souffert de l'oidium. On ne sait à quoi en attribuer les causes ; serait-ce à la nature schisteuse du sol ou la température froide du climat, ou bien à l'espèce particulière du plan qu'on cultive ? Quoiqu'il en soit, il a été des années où la maladie a comme anéanti la récolte de ces vignobles.

La vendange s'est vendue de 12 fr. 50 à 14 francs les 150 kilos. Le prix le plus élevé est celui de la vendange dite des pauvres de la commune de Bétaille qui, vendue aux enchères, a atteint 18 fr. 50 les 150 kilos.

Sur quelques communes, l'Auvergne a fait de petits approvisionnements des vins de la présente récolte aux prix variant de 20 à 24 francs l'hectolitre.

On nous écrit de la même ville :

On dirait que les incendies sont à l'ordre du jour ; serait-ce parce que les sinistres reçoivent une plus grande publicité ou qu'il règne une plus grande négligence dans les dispositions à les éviter ?

Quoiqu'il en soit, à deux heures du matin, vendredi dernier, à Vayrac, le garçon relieur de M. Quercy, libraire, est éveillé en sursaut par une odeur suffocante, dont il ignore la cause. Il se lève, sort dans la rue et voit le magasin d'épicerie de M. Garrigues, déhantant de tabac, séparé de la chambre où il couche par une simple cloison, envahi par les flammes. Il donne l'alarme, on sonne le tocsin, en un instant la population est sur pied, on retire avec peine M. Garrigues et sa dame des appartements supérieurs. M. Gaillard, Bournazel, maire, et M. le commissaire de police président à l'ordre et repoussant cette bravoure téméraire et isolée de quelques-uns, ils ordonnent aux charpentiers et reconstrueurs de monter dans les étages supérieurs et sur le toit. Par leurs soins intelligents, plusieurs chaînes sont établies, l'eau abonde, et bientôt on est maître des flammes, malgré les spiritueux, le soufre, le goudron, le sucre, etc., qui les alimentaient.

Avec le sang-froid et l'énergie des autorités, et le dévouement de la population, l'incendie a été circonscrit et étouffé dans la pièce même où il avait pris naissance. On évalue les pertes à 5,500 fr. M. Garrigues n'était assuré à la compagnie La Nationale que pour 1,000 fr.

— La rentrée des élèves au collège de Vayrac est fixée au 4 octobre.

On nous écrit de Dégagnac :

Monsieur le Rédacteur,

Le 30 du mois de septembre a eu lieu la distribution des prix de l'école communale de Dégagnac, dirigée par M. Rodès, secondé par M. Sourzac, instituteur-adjoint.

Les élèves qui ont le plus brillé sont MM. Talou Guillaume ; Ban Aristide ; Monrayse Jean ; Lacombe François ; Monconté François ; Hébrard Isidore ; Couderc Pascal.

M. Pechmèze, curé de Dégagnac, a répondu en ces termes au discours d'ouverture prononcé par un des élèves de l'école :

« Mes chers enfants,

« Quelque grande que soit votre impatience à la vue de ces couronnes qui vont bientôt ceindre vos fronts, permettez-moi de vous adresser quelques mots.

« Nous grandirons, a dit, au nom de vous tous, votre condisciple, dans le beau discours que nous venons d'entendre ; nous grandirons devant Dieu et devant les hommes pour l'honneur de la religion, l'orgueil de nos parents et l'espoir de la patrie.

« Eh bien, mes enfants, je viens moi, votre pasteur, vous indiquer le moyen d'atteindre ce noble but. Vous êtes tous remplis d'ardeur pour l'étude ; mais ne vous contentez pas de nourrir vos jeunes intelligences de doctrines incertaines et creuses ; nourrissez-les surtout des vérités de la foi. L'instruction publique n'est parfaite que quand elle s'appuie sur cette religion que vous venez d'invoquer.

« L'esprit s'instruit par des leçons spéciales, a dit M. Guizot, les habitudes d'ordre et de discipline qu'on peut faire contracter aux enfants, dans les écoles publiques, ce premier essai de la vie sociale, sont excellentes ; mais ce n'est pas là la vie intime et le développement vraiment moral de l'âme. L'âme ne se forme et ne se règle qu'en la présence et sous l'empire de Dieu qui l'a créée immortelle et qui la jugera.

« Vérité incontestable, mes enfants, mais dont la religion catholique seule possède le secret. C'est elle qui élève l'homme, ouvre un vaste champ à son intelligence ; lui apprend à connaître Dieu, à l'aimer, à le servir, à voir en lui le principe de cette autorité qu'il doit respecter dans ses parents et dans ceux qui sont chargés de veiller sur ses intérêts matériels surtout de régir son âme. C'est elle qui lui apprend à fuir les passions qui avilissent ; l'empêche de se renfermer dans un froid égoïsme, lui fait aimer son semblable, lui inspire de sublimes dévouements et le

porte, si besoin en est, à se sacrifier pour l'intérêt de la patrie.

« Ainsi donc, mes enfants, étudiez avant tout votre religion ; car lorsque la science humaine n'entre point dans une intelligence portée par les rayons de la science de Dieu, cette intelligence dévie de la justice ; elle devient mauvaise, fatale à soi-même et à ses semblables. Evitez surtout ces pernicieuses lectures qui faussent le jugement, pervertissent le cœur, et conduisent à l'impiété et au matérialisme.

« Du reste, nous le constatons avec honneur, en présence de vos excellents maîtres dont la modestie seule égale le mérite et le dévouement ; nous le constatons en présence de vos bons parents, si fiers de vous aujourd'hui, devant ce clergé qui a bien voulu venir assister à cette fête de famille, devant l'intelligent magistrat qui marche à la tête de la commune, devant ses dignes coopérateurs, nous n'avons pas ici des industriels enseignants : Vos excellents maîtres ne regardent, dans leurs nobles fonctions, qu'un sublime devoir à remplir et non un gain à faire. Ce ne sont pas eux qui méritent ces défiances, qu'ont encourues, dans nos derniers temps d'orage, un certain nombre d'instituteurs primaires malheureusement égarés. Profitez de leurs leçons et ils feront de vous des hommes remplis d'affection pour des parents qui, afin de vous faire acquérir des connaissances utiles, s'imposent, pour la plupart, de pénibles sacrifices ; des hommes disposés à respecter l'autorité qui veille avec tant de sollicitude sur votre bien être matériel et à écouter avec respect et docilité la voix de celui auquel a été confié le soin de vos âmes.

« Veuillez agréer, etc.

« Un de vos abonnés :

« E. P. »

C'est samedi 1 octobre que les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe de 1863, classés dans la réserve, ont dû être rendus dans les divers dépôts d'instruction des armes respectives auxquelles ils appartiennent, pour y être exercés jusqu'au 31 décembre prochain.

De nouvelles troupes sont distraites des garnisons méridionales pour aller renforcer notre armée d'Afrique ; elles devront être arrivées à Alger, le 15 octobre.

On assure qu'en conformité des vœux émis par plusieurs conseils généraux, le gouvernement a l'intention de faire procéder au renouvellement du cadastre dans toutes les communes de l'Empire.

ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, à Paris.
Livraison du 1^{er} octobre 1864.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Expédition dans les provinces du Nord du Nord du Mexique. — Chronique musicale. — Les lilas blancs (nouvelle). — Incendie de Londres. — Bénédiction de la chapelle de Notre-Dame d'Afrique. La clé des champs. — Fête Moharran à Bombay. — Les industries inconnues de Londres (III). — Le monument des frères Van Eyck. — Fac simile des dessins et croquis d'Eugène Delacroix. — Bulletin bibliographique. — Affaire de Blagnac près Toulouse.

Gravures : S. Exc. le maréchal Bazaine. — Expédition dans les provinces du Nord de l'intérieur du Mexique (4 gravures). — La place St-Charles à Turin, dans la soirée du 22 septembre. Incendie de Gresham-Street, à Londres. — Bénédiction de la chapelle de Notre-Dame d'Afrique, sur le plateau de la Bouzaréah, près d'Alger. — Fête musulmane Moharran, célébrée à Bombay, le 1^{er} jour de la lune de juin. — Les Tabouts sur la plage. — Tabouts exposés dans les rues de Bombay. Monument des frères Van Eyck. — Affaire de Blagnac : attaque de la maison Guimbaum. — Rébus.

L'AUTOGRAPHE

Sommaire du n° 21.

Le n° 21 de l'Autographe vient de paraître. Consacré tout entier à Charlotte Corday, il contient des documents d'un immense intérêt, reproduits par des procédés nouveaux qui font des fac simile autant d'originaux précieux. Les éditeurs ont puisé largement aux archives de l'Empire, et c'est ainsi qu'ils ont pu reproduire les pièces saisies sur l'ange de l'assassinat au moment de son arrestation, — des lettres de Fouquier-Tinville, — du Comité de sûreté générale, l'ordre d'exécution de Charlotte Corday, — un billet de Marat, — un autre de Théroigne de Méricourt, — des gravures du temps, raïssimes aujourd'hui, — des portraits authentiques, etc., etc. Enfin, le lecteur contemplera avec étonnement en tête de ce numéro, qui compte 12 pages au lieu de 8, une livraison de l'Ami du Peuple, taché du sang de Marat.

Pour recevoir ce numéro franco, envoyer 60 centimes en timbres-poste à M. G. Bourdin, 3, rue Rossini.

— Le Tour du Monde, nouveau journal des voyages. — Sommaire de la 248^e livraison (1^{er} octobre 1874). Texte : Madagascar à vol d'oiseau, par M. Désiré Charnay. (1862. — Texte et dessins interdits.) — Douze dessins de Cateacci, E. de Bernard, G. Staal, Jérôme, Riou et Théron. Bureaux à la librairie de L. Hachette et Co, boulevard Saint-Germain, 17, à Paris.

Les nombreux souscripteurs au premier volume des Galeries publiques de l'Europe (Rome) apprendront avec plaisir que M. J. ARMEGAUD vient de partir pour l'Italie, afin de mettre la dernière main au deuxième volume de cet important ouvrage si impatientement attendu qui comprendra Turin, Gènes, Milan, Parme, Venise, Mantoue, Bologne, Pise, Florence, Naples, Herculanum, Pompéï, etc., etc. C'est-à-dire le complément de toute l'Italie.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Bulletin Agricole.

La situation du marché agricole a peu changé depuis une huitaine ; si quelques places sont en baisse d'autres sont tenues très-fermes. Puis, il faut considérer que le froment de 1863 étant recherché pour semence, celui 1864 se trouve d'autant moins demandé. Du reste, on ne traite d'affaires à Paris et en province, que pour la consommation courante. Dans les ports et sur la frontière de l'Est seulement, quelques chargements à destination d'Angleterre ou de Hongrie.

— Impossible de désirer un meilleur temps pour la vendange. Aussi la baisse prend-elle pied à l'Entrepôt de Paris et dans les pays de production. Néanmoins les bonnes qualités ne sortent pas de leurs prix antérieurs. En alcools les 3/6 betteraves font 77 fr. l'hectolitre et les Languedoc, 97 fr. Quelques affaires ont été traitées en baisse, ces jours derniers, dans les Charentes.

— Il y a un temps d'arrêt à l'égard des huiles. Ces colzas disponibles vont de 111.50 à 112 (l'hectol.) En Normandie, la graine est demandée entre 29 et 30 fr.

— Les sucres sont sans variation.

— Pour ce qui concerne le bétail, la semaine a mieux fini, à Paris, qu'elle n'avait commencé. Lundi, à Sceaux, les apports étaient considérables (2000 bœufs et 20,000 moutons) ; la vente a été lente, avec baisse sur toutes les sortes. Jeudi à Poissy 17,000 moutons seulement et 1,700 bœufs. Le gros bétail s'est bien placé, ainsi que les veaux ; mais les moutons ont éprouvé une légère dépréciation.

— Au marché de La Chapelle, sur 3454 porcs amenés, 3,296 ont été vendus au cours moyen de 1'10 (le kilo) soit, une diminution de 04 c. par kilo. Il y a un peu de réaction à l'égard des fourrages, mais les bonnes qualités en foin et luzerne ne s'écartent guère de 58 à 60 fr. les 500 kilos.

Pour extrait : A. Laytou.

Correspondance.

Paris, le 4 octobre 1864.

Ainsi que nous l'avons dit, une circulaire au sujet des affaires d'Italie, vient d'être adressée par M. Drouyn de Lhuys aux agents diplomatiques de la France à l'étranger. Ce document, qui confirme la triple stipulation du rappel de nos troupes dans le délai de deux ans, la translation à Florence de la capitale d'Italie, enfin, l'engagement par le gouvernement de Turin de respecter et de faire respecter le pouvoir constitutionnel du Pape, établit expressément que la France ne veut pas plus sacrifier les aspirations légitimes de l'Italie que les droits et l'indépendance de la Papauté.

— S'il faut en croire une dépêche de Vienne, le voyage de lord Clarendon aurait pour objet d'obtenir le consentement de l'Autriche au traité du 15 septembre. L'Angleterre verrait avec une extrême inquiétude une protestation faite pour entraîner peut-être prochainement une conflagration européenne.

— Les ministres se sont réunis aujourd'hui en conseil au palais de St-Cloud sous la présidence de l'Empereur. On dit qu'il a été donné lecture dans cette séance d'une dépêche du cardinal Antonelli relative au traité franco-italien. Si ce qu'on nous rapporte est exact, le gouvernement pontifical n'élèverait d'autre objection que celle relative à l'imputation au cabinet de Turin d'une partie de la dette romaine. Quant au transfèrement de la capitale du royaume à Florence, il déclarerait ce fait étranger aux sollicitudes du Saint-Siège. Il accepterait de même l'éventualité du rappel de l'armée française d'occupation, sans se prononcer autrement sur les mesures que cette résolution devra motiver de la part du Saint-Siège.

— Le bilan hebdomadaire de la banque de France est en avantage marqué sur celui de la précédente semaine. Non seulement toute appréhension d'une élévation du taux des escomptes a cessé, mais on espère, si l'argent continue d'abonder sur la place, que l'on reviendra à des cours plus favorables pour le commerce et l'industrie.

— On a appris aujourd'hui à la Bourse que trois grandes maisons de banque de Londres venaient de déposer leur bilan. On évalue leur passif à 2,000,000 liv. sig. La place est très-émue de ce triste sinistre.

— Un nouvel écrit politique de M. Pelletan vient de paraître.

— La Congrégation de l'Index, à Rome, vient de frapper d'interdit le livre du conventionnel Louvet : La vie du chevalier de Faublas.

Pour extrait, A. Laytou.

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

La Gazette officielle de Turin annonce que le nouveau ministère est ainsi composé :

M. de Lamarmora, président du conseil des ministres, ministre des affaires étrangères et, par intérim, de la marine ;

Lanza, intérieur ;

Jacini, travaux publics ;

Petiti, guerre ;

Sella, finances ;

Torelli, commerce ;

Natoli, instruction publique.

— Un Journal de Turin, l'Italie, prétend savoir que l'Autriche multiplie ses armements en Vénétie.

— A Turin, l'ordre est rétabli ; mais les esprits sont loin d'être calmés. On vend dans les rues toute espèce d'imprimés sur les tristes événements dont cette ville a été le théâtre. L'autorité a fait saisir un de ces imprimés, ayant pour titre : Rome, Turin ou la mort !

GRÈCE.

On écrit d'Athènes :

Après des discussions orageuses et qui même, parfois, ont failli prendre un caractère plus regrettable encore, l'article 14, relatif à la presse, vient d'être adopté par l'assemblée nationale. Il garantit la liberté de la presse, abolit la censure et la saisie des journaux ou autres écrits, à l'exception des cas d'offenses à la religion chrétienne ou à la personne du roi. En ces deux cas exceptionnels, le procureur de la couronne doit intervenir dans les vingt-quatre heures qui suivent la saisie, afin de justifier cette mesure devant le conseil qui se prononce pour ou contre. Si ces formalités ne sont pas accomplies, la saisie est levée de droit sans qu'il soit besoin d'une notification quelconque. Le procureur de la couronne n'aura pas à se pourvoir contre la décision du conseil, tandis que l'auteur du journal ou de l'ouvrage saisi a la faculté d'interjeter appel. Nul étranger ne peut être éditeur d'un journal.

« Je vous le répète, la nouvelle loi a donné lieu à des débats tellement violents, qu'un duel s'en est suivi le 4 de ce mois, entre deux députés, MM. Demitri Vrazanos et Aristide Gluraki. Ce dernier a été légèrement blessé.

« L'assemblée a également adopté la proposition ministérielle concernant la nomination du commandant de la garde nationale : il sera choisi par le roi sur une liste de trois candidats désignés par les officiers de la garde nationale et des étudiants. On présume que le choix du roi va se porter sur le capitaine Karaïskaki.

« Le parti conservateur se montre indigné contre certaine correspondance adressée d'Athènes à un journal de Londres. Notre jeune monarchie y est l'objet d'attaques aussi inconvenantes dans la forme, qu'imméritées au fond. On attribue cette lettre à un anglais qui réside en Grèce depuis longtemps.

Une autre lettre, plus regrettable encore, celle de M. Plastera, a motivé une adresse au roi, signée par un grand nombre de citoyens recommandables et dans laquelle les signataires protestaient contre la conduite de ce représentant ; « Messieurs, a répondu Georges 1^{er} à la députation chargée de lui présenter cette adresse, je reçois avec gratitude l'expression des sentiments que vous me manifestez au nom des habitants de la capitale. La confiance mutuelle et le respect de ce qui est juste et vrai, telles sont les meilleures garanties de l'ordre légal, gage de la prospérité générale et sur lequel reposent les droits des citoyens. »

Avant-hier, S. M. a donné un grand dîner. Le roi avait à sa droite M. Canaris, président du Conseil, et à sa gauche M. Messineis, président du Corps législatif.

Explosion de deux fabriques de Poudre, en Angleterre.

On mande de Londres le 1^{er} octobre :

Ce matin samedi, à 7 heures moins un quart, une explosion épouvantable jetait la terreur dans les environs de Low-Wood Belvedere ; les deux fabriques de poudre, appartenant à MM. Hall et fils, venaient de sauter, ensevelissant plusieurs victimes sous leurs décombres, tandis que l'horrible secousse produite par cette catastrophe bouleversait les propriétés voisines dans un rayon de sept milles. A Plumstead et à Woolwich, les fenêtres de plusieurs boutiques se sont ouvertes avec fracas, comme poussées par une main invisible, et les marchandises ont été jetées pêle-mêle dans la rue. Dans toutes ces villes que nous venons de nommer des scènes impossibles à décrire se succédaient. On voyait, au milieu des rues, des gens secoués violemment, vaciller une seconde sur leurs jambes puis tomber. D'autres qui se trouvaient encore couchés, se sont trouvés tout-à-coup lancés hors de leur lit. Au premier moment, tout le monde croyait à un tremblement de terre, mais bientôt le bruit se répandit qu'une terrible explosion venait d'avoir lieu à l'arsenal où plus de 4,000 personnes étaient au travail. Il fut impossible de retenir tous ces gens qui y étaient employés, lorsqu'ils eurent ressenti la secousse et tous se précipitèrent hors des bâtiments. Heureusement que des messagers arrivèrent, annonçant de la part de MM. Hall et

filis que ce n'était ni à l'arsenal, ni dans les magasins de poudre du gouvernement à Plums-tead Marches que l'explosion avait eu lieu.

Un fort détachement du poste de police de l'arsenal et celle de la ville furent immédiatement dépêchés vers le théâtre de la catastrophe. En arrivant chez MM. Hall et fils, et après les premiers secours, ils constatèrent que 19 individus avaient été tués ou blessés. Les pertes, résultant de cette explosion, y compris la démolition complète des fabriques de poudre avec les bâtiments et les fabriques adjacents, ne monte pas à moins de 200,000 livres sterling. On estime la quantité de poudre qui a sauté à environ 30,000 barils. La fumée a été plus d'une demi-heure à se dissiper. La digue de la Tamise a été rompue et, en ce moment, on fait les efforts les plus énergiques pour arriver à la réparer avant la marée haute. Si l'on ne peut réussir à la rétablir à temps, le fleuve va déborder dans With et dans les villages avoisinants.

La secousse a été ressentie d'une manière très-sensible dans toute la capitale et les faubourgs. Les volets de plusieurs boutiques dans Lower-Street, Jshington, ont été arrachés de leurs gonds, les vitres des fenêtres brisées. La première pensée qui s'est présentée à l'esprit du plus grand nombre, c'est qu'un tremblement de terre venait d'avoir lieu. Chacun se précipitait hors de son lit, et courait ça et là pour se rendre compte de l'événement.

(Daily News).
L'Evening Star ajoute :
Les bruits sont très-contradictoires sur le nombre des personnes tuées et blessées. Les rapports les plus récents et les plus exacts parlent de 40 individus qui sont morts; neuf, dont un mort depuis, ont été transportés à l'hôpital Guy. Voitures, chevaux, tout, dans les environs est mis en réquisition pour prendre les blessés. Une grande partie des victimes se compose de femmes, d'enfants, de familles des ouvriers employés dans les fabriques et qui demeuraient dans des cottages non loin de là. Plusieurs maisons ont été détruites et l'on évalue les pertes à un million sterling (25 millions de francs).

La panique, qui s'est emparée de la cité, à Londres, ne semble pas diminuer, dit le Spectator, et il y a quelque chance d'une sérieuse panique. Le pays, nonobstant sa prospérité, a fait beaucoup d'affaires mauvaises et une grande quantité de papier escompté ne représente pas autre chose que des espérances de spéculateurs. La réserve de la banque semble diminuer rapidement. Le continent est peu disposé à envoyer de l'argent en face d'une crise, et si les nouvelles banques commencent à fonctionner, on pourrait s'attendre à une commotion. Les faillites sont nombreuses et le sinistre de la compagnie de banque de Leeds qui entraîne une perte de près d'un million pour les actionnaires n'a pas contribué à améliorer la situation. Cette faillite est due à une très-mauvaise gestion : Des effets escomptés à Londres étaient constamment réescomptés à Leeds, et l'on a découvert un grand nombre de faux, commis par M. Marsden, l'un des fondateurs de la banque. Il est parti après avoir escompté des effets faux pour des années. La perte, pour ce seul fait, dépassera 80,000 livres sterling.

— Une catastrophe épouvantable vient de jeter l'effroi dans Saint-Petersbourg. Une partie de la grande poudrière d'Ochta, sorte de faubourg de la capitale, a sauté. Le fracas de l'explosion a été effrayant et son résultat désastreux; près de trente bâtiments ont été détruits; un certain nombre sont devenus la proie de l'incendie et environ quatre-vingts ont été ébranlés.

Les victimes de cette catastrophe sont nombreuses; mais moins cependant qu'on ne devait le craindre. Six ouvriers ont été tués; plus de cinquante ont reçu des blessures plus ou moins graves. Trois ont disparu sans qu'on ait pu parvenir à en trouver encore la moindre trace dans les décombres.

Les environs se sont ressentis de la secousse occasionnée par cette terrible explosion. Toutes les vitres du couvent de Smolnos, situé de l'autre côté de la Nawa, ont été brisées.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

On lit dans le Courrier de la Gironde :

LOTISSEMENT

De Un million de mètres

DE

TERRAINS BOISÉS,

aux bords de mer de Soulac.

EN FAVEUR DES ACTIONNAIRES

de la Compagnie du chemin de fer du Médoc.

A partir du 15 septembre et jusqu'au 31 décembre 1864, les Actionnaires de la Compagnie du chemin de fer du Médoc auront, par préférence exclusive, la faculté d'acquiescer, à raison de 4,000 mètres de terrain pour 20 Actions du Chemin de fer du Médoc, les terrains de la forêt de Soulac que la Compagnie a le droit de vendre. Les Actionnaires pourront devenir acquiesceurs aux prix fixés, sur le plan de lotissement et conformément aux cahiers des charges qui ont été dressés et dont il sera donné connaissance dans les bureaux de la Compagnie à Paris et à Bordeaux, et chez MM. Jarry, Sureau et Co, 48, rue Laffitte, à Paris.

Tous les terrains qui constituent le lotissement, sont mis à la disposition de la Compagnie du chemin de fer du Médoc, mandataire officiel du propriétaire de la forêt, en vertu de sa procuration authentique, au prix de 50 centimes le mètre, plus 40 centimes représentant la valeur des terrains nécessaires pour les routes et accès. Les prix fixés par la Compagnie sur le plan de lotissement et qui sont supérieurs, doivent, en conséquence, constituer un bénéfice pour la généralité des Actionnaires. Ils ont été gradués pour établir une juste compensation entre les Actionnaires qui useront d'un droit de préférence évidemment avantageux, et ceux auxquels leur éloignement ne permet pas d'en user.

Pour se rendre compte de l'équité qui a inspiré la Compagnie, il faut savoir que des adjudications publiques de Dunes blanches faites le 4 août dernier par l'Administration des Domaines, ont donné un moyen d'achat de 5 fr. 65 c. le mètre. Une adjudication privée, faite sur licitation par-devant le Tribunal de Bordeaux, a été faite le 30 du même mois, à raison de 5 francs et 41 francs le mètre.

A dater du 1^{er} janvier 1865, les prix fixés sur le plan de lotissement seront considérés comme nuls et non avenus, et les terrains seront vendus au mieux des intérêts des Actionnaires du chemin de fer du Médoc.

Pour favoriser la création d'habitations et la mise en valeur de ce lotissement d'un million de mètres, la Compagnie, aussitôt que les plans qu'elle a déposés au ministère des Travaux publics, le 30 août 1864, pour le tracé de la section de Pauillac au Verdon auront été approuvés, va faire construire la partie de la ligne entre le Verdon et Soulac, qui traverse la forêt dans toute sa longueur. Cette construction, qui

sera exécutée en très-peu de temps, aboutira au fleuve, et permettra le transport des matériaux à des conditions très-économiques.

EMPRUNT ROMAIN 5 0/0 de 50 millions de fr.

(Décreté par le bref Pontifical du 26 mars 1864.)

Obligations au porteur de 100 fr., 500 fr., 1,000 fr., rapportant 5 fr., 25 fr., 50 fr. d'intérêt annuel par coupons semestriels, payables au porteur le 1^{er} octobre et le 1^{er} avril à Rome, Naples, Paris, Bruxelles, Anvers, Amsterdam, Londres, Dublin, Francfort, Vienne, Munich, Berlin, Lucerne, Madrid, Lisbonne. — Remboursement en 36 ans par tirage annuel.

PRINCIPALES CONDITIONS DE L'EMPRUNT.

AVANTAGES DE LA SOUSCRIPTION.

1^o Les obligations de 1,000, 500 et 100 francs, seront émises au pair. Le paiement se fera contre remise du titre;

2^o La rente de 5 0/0 prendra cours à partir du 1^{er} avril dernier. Elle sera payable par moitié, le 1^{er} octobre et le 1^{er} avril de chaque année, entre autres au siège de la Banque de Crédit Foncier et Industriel, à Paris, rue du Helder, n° 3, chez les Agents et les Banquiers ordinaires du Gouvernement romain.

3^o L'amortissement se fera au pair, par tirage annuel au premier juillet, et le remboursement des certificats sortis, le premier octobre suivant. Il est destiné à cette fin, dès l'année 1865, 1 0/0 du capital, ainsi que les intérêts des obligations qui seront remboursées.

L'emprunt est émis au pair au profit du Saint-Siège. Le concours de M. LANGRAND DUMONCEAU et de la Société dont il est directeur est entièrement gratuit.

On souscrit à Paris, à la Banque de Crédit Foncier et Industriel, rue du Helder, n° 3.

Et à Cahors, chez MM. Jean Cangardel et fils.

PRENDRE AUJOURD'HUI

(Tirages irrévocablement en novembre)

chez tous Libraires, Débitants de tabac, billets à 25 c. de ces trois Grandes loteries autorisées.

Capital (ensemble) 2,375,000 francs.

(Tous lots immédiatement payés en espèces.)

LOTÉRIE DES ENFANTS PAUVRES (1,500,000 fr.)

603 Lots. — Gros lot 150,000 fr. pour 25 c.

LOTÉRIE DES ANDELYS (750,000 francs.)

310 Lots. — Gros lot 100,000 fr. pour 25 c.

LOTÉRIE MUNICIPALE DE St-CLOUD.

Garanties complètes : tirages publics (Hôtel de Ville) sous la surveillance de l'Autorité.

Si dans notre ville on ne trouve plus de billets, adresser immédiatement (en mandat de poste ou timbres-poste) au Directeur du BUREAU-EXACTITUDE, 68, rue Rivoli, Paris, 5 francs pour recevoir par retour du courrier 20 billets assortis de ces trois Grandes Loteries.

Certificats Tures 6 % consolidés.

REMBOURSEMENT A 500 FRANCS PAR TIRAGES ANNUELS EN 22 ANS

Intérêts annuels, 30 francs pour f. 300, prix actuel.

La Banque de Crédit et de Dépôt des Pays-Bas à

Amsterdam et à Paris, 8, rue Drouot, délivre ces certificats au prix de f. 300, jouissance du premier juillet. Dans toutes les villes où la Banque de France a des succursales, on peut verser au Crédit de ladite Banque des Pays-Bas, et on recevra, les titres francs de port contre envoi du Reçu.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

1 octobre Crudy (Octave-François), rue de la Liberté.
2 — Bonneville (Charles), rue Rempart.
2 — Valette (Jules), à Cabessut.
4 — Gary (Marie), Port-Bullie.

Décès.

1 — Bernet (Céline), sans profession, 20 ans, célibataire, rue des Carmes.
1 — Simonis (Etienne), cultivateur 94 ans, à Cabessut.
2 — Cayes (Pierre), sans prof., 47 ans, rue Valentré.
3 — Marlas (Pétronille), sans prof., 55 ans, rue St-Barbe.
3 — Coldefy (Jean-Georges), postillon 46 ans, rue Labarre.
4 — Lebreton (Marie-Henriette), 7 ans, boulevard Sud.
4 — Mazaré (Félicité) sans prof. 66 ans, rue de la Mairie.
4 — Cagnac (Antoine), propriétaire 82 ans, rue Mascoutou.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 2 octobre 1864.

14 Versements, dont 2 nouveaux 4,216 fr.
11 Remboursements, dont 5 pour solde 3,845 fr.

PREFECTURE DU LOT.

AVIS.

CARTE DÉPARTEMENTALE.

Le préfet du Lot fait connaître que des exemplaires de la Carte Départementale en quatre feuilles, dite de l'Etat-Major, propriété du Département, sont mis en vente.

Le prix de l'exemplaire est fixé, par délibération du Conseil général, à 5 francs.

S'adresser au bureau des Travaux Publics, à la Préfecture.

L'abonnement à tous les Journaux se paie par tout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — Les frais de recouvrement seront à leur charge.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

au comptant : Dernier cours. Hausse. Baisse.
3 octobre 1864.

3 pour 100 65 60 » » »
3 p. % emprunt de 1864. 65 60 » » »
4 1/2 pour 100 92 40 » » »

4 octobre.
au comptant :
3 p. % emprunt de 1864. 65 45 » » »
3 pour 100 65 50 » » »
4 1/2 pour 100 92 40 » » »

5 octobre.
au comptant :
3 pour 100 65 55 » 10 »
4 1/2 pour 100 92 00 » » »

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

Expédition franc de port jusqu'à destination.

AU PETIT SAINT THOMAS

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Rue du Bac, 33, et rue de l'Université, 23, faubourg St-Germain, à Paris.

(CACHEMIRES FRANÇAIS)

ET DE L'INDE

Les propriétaires de cet Etablissement vous prient de rappeler à nos lecteurs qu'ils ont depuis longtemps créé un service spécial pour la province. Ils envoient tous les échantillons franco, et toute expédition au-dessus de 25 francs est affranchie jusqu'à destination. Les prix marqués en chiffres connus, sont les mêmes pour Paris et la province. — Cette maison n'a de succursale nide représentants dans aucune ville de France. — Un catalogue détaillé des marchandises qui se trouvent dans ses magasins, et adressé aux personnes qui le demandent.

Demande de Représentant.

Une des principales maisons de commerce en vins de CHAMPAGNE demande un représentant à la COMMISSION pour la vente de ses vins. — Ecrire à T. A. H. poste restante à Aij (Marne).

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR

Le Rob végétal du docteur BOYVEAU-LAFFECTEUR, seul autorisé et garanti véritable par la signature GIRAudeau SAINT-GERVAIS, guérit radicalement sans mercure, les affections de la peau, dartres, scrofules, suite de gale, ulcères, accidents de couches, de l'âge critique et de l'acreté des humeurs, les maladies syphilitiques, récentes, invétérées ou rebelles au copahu, au mercure et à l'iode de potassium. — Consultations gratuites, par correspondance, au cabinet du docteur GIRAudeau SAINT-GERVAIS, 12, rue Richer, à Paris. — Chez les pharmaciens et droguistes de France.

TEINTURE OBERT

Garantie sans aucun danger, pour teindre soi-même avec promptitude CHEVEUX, MOUSTACHES, FAVORIS et BARBE en toutes nuances. — 15 années de succès attestent son efficacité. Flacon : 6 et 10 fr. Chez les principaux parfumeurs et coiffeurs des départements, et à Paris, chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, 173, RUE SAINT-HONORÉ, près les Tuileries. On expédie directement contre un mandat sur la poste. (Affranchir.)

SÉGUY J^e

PEINTRE et VITRIER

Rue Impériale, n° 55.

Prix réduits. — Solidité.

LEPETIT J^e

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES PORCELAINES
COMESTIBLES CRISTAUX

LAMPES ET HUILE

DE PETROLE

POMADE ANTI-OPHTHALMIQUE

de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.

Exiger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature :

Dépôts : à Cahors, ch. VINEL, à Saint-Céré, LAFON, à Cahors, CAMBONAT, à Puy-Lévy, DELBRIEL, à Gracq, LAFON-BESSIERE, ph., à Gourdon, CARNES ph.

LA PULVERINE D'APPERT

le clarifiant le plus prompt, le plus énergique, le plus infaillible. — 8 fr. le kilo pour 32 ou 64 pièces de vin (c'est 42 cent. 1/2 par hectolitre) — par 5 kilos, franco et payable à 3 mois, à l'usine des CONSERVES ALIMENTAIRES, rue de la Mare, n° 75, à Paris.

Institut complémentaire des études classiques

à Toulouse, grande rue Matabiau, 29, sous la direction de

29^{me} ANNÉE. M. L. Assiot. 29^{me} ANNÉE.

Licencié ès-sciences mathématiques, professeur de géométrie, géométrie descriptive et stéréotomie à l'Ecole des beaux-arts et des sciences industrielles, à Toulouse, chef d'institution.

ÉTUDES CLASSIQUES. — BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES. — BACCALAURÉAT ÈS-SCIENCES.

ÉCOLES : Polytechnique, Normale Supérieure, Centrale, Militaire de Saint-Cyr, Navale, Forestière, des Mines, etc.

BACCALAURÉATS (plus de 800 admissions). — Ouverture des cours le 40 octobre.

Lettres : Internat, 1,450 fr., demi-pension, 850 fr., externat 300 fr.

Sciences : — 1,200 — 900 — 350

Cours de révision s'ouvrant à la fin de chaque session.

ÉCOLES SPÉCIALES (Plus de 160 admiss. ons). — Ouverture des cours, le 3 novembre.

Internat 1,075 fr., demi-pension, 775 fr., externat 225. Voir prospectus.

Le propriétaire gérant, A. LAYTOU.